

ROMANEE

FIDELAE

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION PROGRAMME DE FIDELITE – ROMANEE

SOMMAIRE

1.Objet du programme	2
2.Définitions	2
3.Champ d'application	2
4.Adhésion au programme	2
5.Statuts - gains et gestion de points – méthode des paliers et bonus	3
6.Utilisation des remises	4
7.Usurpation d'identité ou de numéro adhérent	4
8.Litiges – Médiateur de la consommation	4
9.Résiliation et responsabilités	5
10.Modification du programme de fidélité	5
11.Données personnelles	5

1. Objet du programme

Romanée permet aux **Adhérents** à son programme de fidélité de bénéficier de nombreux avantages limitativement énumérés et décrits ci-dessous lors de leurs séjours dans les campings Romanée.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) décrivent les modalités d'adhésion et d'utilisation du **Programme** de fidélité proposé aux clients des campings Romanée entrant dans le champ d'application des présentes CGU.

2. Définitions

Adhérent : Client ayant adhéré aux présentes CGU du programme de fidélité Romanée. L'adhérent est nécessairement une personne physique, majeure et ayant la capacité juridique de contracter.

Programme : Le programme de fidélité Romanée correspond uniquement à celui qui est détaillé aux présentes CGU.

Données personnelles : désigne toute donnée à caractère personnel au sens de la Réglementation Données Personnelles (au sens de la loi informatique et libertés de 1978 et RGPD entré en vigueur en 2018).

Réception du camping : La réception est le bâtiment d'accueil destiné à recevoir la clientèle.

Logement locatif : Logement réservé directement par l'intermédiaire d'un camping exploité sous la marque Romanée et situé dans celui-ci. Sont exclus les logements appartenant à des partenaires pour lesquels les campings exploités sous la marque Romanée ne traitent pas les réservations.

3. Champ d'application

N'entrent pas dans le périmètre du programme de fidélité Romanée les campings non-titulaires des droits d'utilisation de la marque « Romanée » et/ou qui ne sont pas identifiés comme tels sur les différents supports commerciaux, sites internet, ou tout autre support à destination de la clientèle.

L'utilisation illicite par un camping ou toute autre entreprise tierce de la marque « Romanée » ne confère aucun droit à ses clients d'adhérer au programme de fidélité Romanée. La SAS Galactus Invest, 91 Cours Lafayette – 69006 LYON, au capital social de 1316000,00 €, immatriculée au RCS de Lyon, Siret n° 38335109500104, est propriétaire et exploitante de la marque Romanée.

4. Adhésion au programme

Romanée met à disposition des clients différentes manières d'adhérer à son programme de fidélité :

Les clients ont la possibilité d'adhérer :

- Par l'intermédiaire du site internet de la marque « ROMANEE » ;
- Par l'intermédiaire des sites internet des campings exploités sous la marque « Romanée » ;
- Par l'intermédiaire, lors de leur séjour, d'un QR code « chevalet » disponible à la réception du camping, dans les logements locatifs ou sur proposition des réceptionnistes.

L'adhésion au Programme est gratuite, et effective à réception par le Membre d'un courriel lui confirmant son adhésion et lui communiquant son numéro d'adhérent au Programme de Fidélité.

Pour bénéficier du Programme de Fidélité, le client doit disposer d'un compte client auprès de l'un des campings Romanée.

Pour adhérer, le client doit prendre connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve à cet effet.

5. Statuts - gains et gestion de points – méthode des paliers et bonus

Deux statuts seront susceptibles de s'appliquer aux clients en fonction des critères d'éligibilité ci-dessous énumérés :

- **Le statut « Fidelae »** : Le statut silver s'applique par défaut à tout nouvel adhérent au Programme de Fidélité Romanée. Le statut « Fidelae » permettra au client d'obtenir 1 point crédité pour chaque euro consommé au sein de l'un des campings Romanée. (1€ consommé = 1 point crédité).
- **Le statut « Romanée »** : Les clients qui cumulent 5000 points ou plus (utilisés ou non), depuis leur date d'adhésion au Programme de fidélité, bénéficieront du statut « Romanée » sur les séjours à partir de l'année suivante. Chaque séjour sous statut « Romanée » permettra à l'adhérent de bénéficier de 1,5 points pour chaque euro consommé. (1 € = 1,5 points). Le statut « Romanée » restera acquis pour une durée indéterminée dans la limite de la durée de vie du Programme de Fidélité et/ou du maintien ou des modifications de ses conditions d'utilisation.

a. Tableau des remises :

Points	Remise
500 points	-25 €
1000 points	-50 €
2000 points	-100 €
2500 points	-150 €
3000 points	-200€
4000 points	-250 €
5000 points	-300 €

b. Booster :

- **Bonus d'inscription « welcome »** : Ce bonus offre 100 points à l'adhérent lors de sa première adhésion.
- **Bonus « visite inter camping » *** : Ce bonus offre 200 points pour chaque séjour consommé dans un nouveau camping Romanée.

*Le bonus « visite inter camping » n'est valable qu'à compter de la date d'adhésion au programme de fidélité. Toute visite « inter camping » effectuée avant l'adhésion au Programme de Fidélité n'emporte pas le bénéfice du bonus y afférent.

6. Utilisation des remises

La remise de fidélité ne pourra excéder 30 % du montant total du séjour.

La remise n'est pas éligible sur le montant de l'assurance annulation.

Ces remises sont applicables sur les séjours réservés via les canaux de distribution Romanée : site internet de la marque « Romanée », sites internet des campings Romanée, réservations via la plateforme téléphonique Romanée, réservations à la RECEPTION des campings Romanée (par téléphone ou physiquement). Elles sont effectives au moment du paiement de l'acompte du séjour, sous réserve que le séjour soit définitivement confirmé par l'établissement.

7. Usurpation d'identité ou de numéro adhérent

L'adhérent devra immédiatement signaler toute usurpation d'identité ou de numéro adhérent à l'adresse contact@romanee.fr

La gestion des points de l'Adhérent sera suspendue, dans les meilleurs délais après le signalement écrit effectué par celui-ci, afin que des réservations frauduleuses ne puissent pas être effectuées. Un procès-verbal de dépôt de plainte devra être transmis dans les 72h à l'adresse contact@romanee.fr. Dans tous les cas, Romanée et ses campings ne sauraient être tenus pour responsables des points qui pourraient être utilisés pendant la période où le numéro adhérent est actif.

8. Litiges – Médiateur de la consommation

Si l'adhérent constate que ses points n'ont pas été correctement crédités, il peut demander que le solde de ses points soit corrigé sur présentation de sa facture acquittée y afférente. Les démarches de réclamation devront être effectuées dans un délai de deux mois à compter de la fin de son séjour.

Les réclamations devront être adressées par courriel à l'adresse du camping ou par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du siège de l'établissement concerné.

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable ou de réponse du Camping, l'Adhérent a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont les suivantes :

Le médiateur "droit de la consommation" proposé est « CM2C ».

Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : <https://cm2c.net> ou par voie postale : CM2C – 14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

La loi française est seule applicable aux présentes CGU.

9. Résiliation et responsabilités

a. Résiliation à l'initiative de l'adhérent

L'adhérent peut décider à tout moment de sortir du Programme. Pour ce faire, l'Adhérent doit envoyer un courriel à contact@romanee.fr indiquant qu'il souhaite résilier son adhésion avec effet immédiat. Toute demande de résiliation différée ne sera pas prise en considération. La sortie de l'Adhérent du Programme sera effective dans un délai d'un mois à compter de sa demande.

b. Résiliation à l'initiative de Romanée

Toute utilisation contraire aux présentes CGU sera susceptible d'entraîner l'exclusion de l'Adhérent du Programme à l'initiative de Romanée.

c. Effets de la résiliation

La résiliation entraîne la fin de l'adhésion de l'Adhérent au programme et la suppression de l'ensemble des points cumulés au jour de la résiliation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par l'Adhérent.

10. Modification du programme de fidélité

Romanée se réserve le droit à tout moment de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation, et éventuellement de mettre fin au Programme de Fidélité, sous réserve d'en informer les adhérents au minimum un (1) mois à l'avance. Cette information sera adressée aux Adhérents par courrier électronique à l'adresse déclarée par l'Adhérent lors de son adhésion ou, le cas échéant, à l'adresse e-mail de contact indiquée dans la rubrique « Mon compte ». La modification, l'interruption ou la fin du Programme n'ouvre droit à aucune indemnité de quelle que nature qu'elle soit. Toutefois en cas de suppression du Programme, l'abonné conservera le bénéfice acquis pendant une durée de douze (12) mois à compter la date de fin du Programme.

11. Données personnelles

Romanée met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Soit l'intérêt légitime poursuivi par Romanée lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :

- la prospection
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements Romanée,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

- Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,
- la comptabilité.

Romanée ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec Romanée. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements de Romanée n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de Romanée, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

- par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@galactus.com
- ou par courrier postal à l'adresse de l'un des campings Romanée.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Romanée Loyalty Program – Terms and Conditions of Use

TABLE OF CONTENTS

1. Purpose of the Program
2. Definitions
3. Scope of Application
4. Enrollment in the Program
5. Status Levels – Points Earning and Management – Tier and Bonus Method
6. Use of Discounts
7. Identity or Membership Number Theft
8. Disputes – Consumer Mediator
9. Termination and Liability
10. Modification of the Loyalty Program
11. Personal Data

1. Purpose of the Program

Romanée allows Members of its loyalty program to benefit from numerous advantages strictly listed and described below during their stays at Romanée campsites.

These General Terms and Conditions of Use (GTCU) describe the terms of enrollment and use of the Loyalty Program offered to customers of Romanée campsites falling within the scope of these GTCU.

2. Definitions

Member: Customer who has subscribed to these Romanée loyalty program GTCU. The Member must be a natural person, of legal age, and legally capable of entering into a contract.

Program: The Romanée loyalty program refers solely to the program detailed in these GTCU.

Personal Data: Any personal data within the meaning of Personal Data Regulations (French Data Protection Act of 1978 and GDPR effective since 2018).

Campsite Reception: The reception area intended to welcome customers.

Rental Accommodation: Accommodation booked directly through a campsite operated under the Romanée brand and located within it. Accommodations belonging to partners for which Romanée-branded campsites do not handle reservations are excluded.

3. Scope of Application

Campsites that do not hold the rights to use the "Romanée" brand and/or are not identified as such on commercial materials, websites, or any other customer-facing media are excluded from the Romanée loyalty program.

Unauthorized use of the "Romanée" brand by a campsite or any third-party company does not grant its customers the right to join the Romanée loyalty program.

SAS Galactus Invest, 91 Cours Lafayette – 69006 Lyon, share capital €1,316,000, registered with the Lyon Trade and Companies Register, SIRET No. 38335109500104, is the owner and operator of the Romanée brand.

4. Enrollment in the Program

Romanée offers customers several ways to join its loyalty program:

Customers may enroll:

- Via the "ROMANEE" brand website;
- Via the websites of campsites operated under the "Romanée" brand;
- During their stay, via a QR code display available at the campsite reception, in rental accommodations, or proposed by reception staff.

Enrollment in the Program is free of charge and becomes effective upon receipt by the Member of an email confirming their enrollment and providing their Loyalty Program membership number.

To benefit from the Loyalty Program, the customer must have a customer account with one of the Romanée campsites.

To enroll, the customer must read and accept these GTCU without reservation.

5. Status Levels – Points Earning and Management – Tier and Bonus Method

Two status levels may apply depending on the eligibility criteria below:

• "Fidelae" Status

The Silver status applies by default to any new member of the Romanée Loyalty Program. The "Fidelae" status allows the customer to earn 1 point for each euro spent at a Romanée campsite.

(€1 spent = 1 point credited)

• "Romanée" Status

Customers who accumulate 5,000 points or more (used or unused) since their enrollment date will benefit from the "Romanée" status for stays from the following year.

Each stay under "Romanée" status allows the Member to earn 1.5 points for each euro spent.

(€1 = 1.5 points)

The "Romanée" status remains valid indefinitely, subject to the duration of the Loyalty Program and/or any maintenance or modification of its terms of use.

a. Discount Table

Points	Discount
500 points	€25
1000 points	€50
2000 points	€100
2500 points	€150
3000 points	€200
4000 points	€250
5000 points	€300

b. Boosters

Welcome sign-up bonus:

Grants 100 points upon first enrollment.

*Inter-campsite visit bonus.**

Grants 200 points for each stay completed at a new Romanée campsite.

*The inter-campsite visit bonus is valid only from the date of enrollment in the loyalty program. Any inter-campsite visit made before enrollment does not qualify for the associated bonus.

6. Use of Discounts

The loyalty discount may not exceed 30% of the total stay amount.

The discount does not apply to cancellation insurance.

These discounts apply to stays booked via Romanée distribution channels:

- Romanée brand website
- Romanée campsite websites
- Romanée telephone booking platform
- Bookings at Romanée campsite RECEPTION (by phone or in person)

They are applied at the time the stay deposit is paid, subject to final confirmation of the stay by the establishment.

7. Identity or Membership Number Theft

The Member must immediately report any identity theft or misuse of their membership number to: contact@romanee.fr

Points management will be suspended as soon as possible after written notification to prevent fraudulent bookings.

A copy of the police report must be sent within 72 hours to contact@romanee.fr.

In all cases, Romanée and its campsites cannot be held liable for points used while the membership number was active.

8. Disputes – Consumer Mediator

If the Member notices that points have not been correctly credited, they may request a correction upon presentation of the corresponding paid invoice.

Claims must be made within two months following the end of the stay.

Complaints must be sent:

- by email to the campsite address, or
- by registered letter with acknowledgment of receipt to the head office of the concerned establishment.

In the event of a dispute and failing an amicable agreement or response from the campsite, the Member may use a consumer mediator free of charge.

The proposed consumer mediator is **CM2C**.

Contact:

- Online: <https://cm2c.net>
- By post: CM2C – 14 rue Saint Jean, 75017 Paris

French law exclusively governs these GTCU.

9. Termination and Liability

a. Termination by the Member

The Member may leave the Program at any time by emailing contact@romanee.fr requesting immediate termination.

Any request for deferred termination will not be considered.

The Member's withdrawal will take effect within one month of the request.

b. Termination by Romanée

Any use contrary to these GTCU may result in the Member's exclusion from the Program at Romanée's initiative.

c. Effects of Termination

Termination results in the end of membership and deletion of all accumulated points as of the termination date, without any compensation.

10. Modification of the Loyalty Program

Romanée reserves the right at any time to modify these GTCU and, if necessary, to terminate the Loyalty Program, provided Members are informed at least one (1) month in advance.

Notification will be sent by email to the address provided at enrollment or listed in the "My Account" section.

Modification, interruption, or termination of the Program does not entitle Members to any compensation.

However, in the event the Program is discontinued, Members will retain acquired benefits for twelve (12) months from the Program end date.

11. Personal Data

Romanée processes personal data based on:

- **Legitimate interest when pursuing the following purposes:**

- marketing and prospecting
- management of customer and prospect relationships
- organization, registration, and invitation to Romanée events
- processing, execution, production, management, and monitoring of customer requests and files
- drafting documents on behalf of its clients

- **Compliance with legal and regulatory obligations for:**

- anti-money laundering and counter-terrorism financing
- anti-corruption measures
- invoicing
- accounting

Romanée retains data only for the time necessary for the purposes for which it was collected and in compliance with applicable regulations.

Customer data is kept for the duration of the contractual relationship plus 3 years for marketing and prospecting purposes, without prejudice to legal retention obligations.

For anti-money laundering purposes, data is retained for 5 years after the end of the relationship.

For accounting purposes, data is retained for 10 years from the end of the financial year.

Prospect data is retained for 3 years if no participation or registration in Romanée events occurs.

Processed data is intended for authorized persons only.

In accordance with the French Data Protection Act and the GDPR, individuals have rights of access, rectification, inquiry, restriction, portability, and deletion of their data.

They also have the right to object at any time, for reasons relating to their particular situation, to processing based on Romanée's legitimate interest, and to object to commercial prospecting.

They may also define general and specific directives regarding the exercise of these rights after their death:

- by email: dpo@galactus.com
- or by post to one of the Romanée campsites.

Individuals also have the right to lodge a complaint with the CNIL.